

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 AVRIL 2011**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois d'avril deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1426-04-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1427-04-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 28 février 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Alexandre**

A.1 **Règlement 10-213**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 10-213 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement vise à modifier les usages et normes de deux zones et en reconfigure trois autres dans le cadre d'un projet domiciliaire à l'intérieur du périmètre urbain. Le tout vise à autoriser uniquement les habitations unifamiliales jumelées et modifie certaines normes d'implantation du bâtiment.

A.2 **Règlement 10-214**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 10-214 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement vise à intégrer des objectifs et des critères pour l'implantation et l'intégration architecturale des nouvelles constructions autorisés par le règlement 10-213.

A.3 **Règlement 10-216**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 10-216 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement spécifie les normes de lotissement pour les zones 107 et 108, le tout situé à l'intérieur du périmètre urbain.

A.4 **Règlement 10-217**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 10-217 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement vise à intégrer des orientations et objectifs en vue d'encadrer les nouveaux projets de développement par des outils d'urbanisme appropriés et renouveler le bilan de la situation du développement résidentiel de la municipalité.

B) **Municipalité de Lacolle**

B.1 **Règlement 2008-0085-18**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-18 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement crée une nouvelle zone d'une profondeur de 35 mètres depuis l'emprise de la rue Richelieu. Il vise également à agrandir une autre zone sur une profondeur de 45 mètres depuis l'emprise de la rue Boucher. Le tout est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

B.2 **Règlement 2008-0086-9**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0086-9 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement vise à établir les normes de lotissement pour la nouvelle zone créée par le règlement 2008-0085-18.

B.3 Règlement 2008-0087-11

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0087-11 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement établit les conditions relatives à l'émission des permis de construction en rapport avec une nouvelle zone créée.

C) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 0965

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 0965 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement vise à autoriser les services communautaires dans une zone située sur la rue Mercier, au sud de la rue Jacques-Cartier. Un agrandissement de zone est également prévu à l'intérieur d'un îlot formé des rues Saint-Georges, Jacques-Cartier nord, Victoria et Longueuil. Le tout est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

1.1.2 Conformité au schéma d'aménagement et de développement

A) Municipalité de Lacolle

A.1 Règlement 2008-0085-19

Les membres du Comité administratif ne recommandent pas l'approbation du règlement 2008-0085-19 de la municipalité de Lacolle, puisque ce dernier exige que les éoliennes soient situées à 2 000 mètres d'un bâtiment d'élevage, résidentiel et d'un immeuble protégé. Cette norme rend donc impossible l'implantation d'éoliennes dans l'aire d'accueil de la municipalité. Par ailleurs, l'interdiction d'implantation dans l'aire d'influence au sein de laquelle les éoliennes restent visibles d'un territoire d'intérêt historique sans qu'un promoteur puisse présenter un scénario d'implantation en fonction de l'harmonisation du paysage rend impossible l'implantation d'éoliennes au sein de la municipalité compte tenu que celle-ci compte deux territoires d'intérêt historique.

A.2 Règlement 2008-084-02

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-084-02 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement est adopté dans le cadre du processus de conformité aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par les règlements 446 et 460.

A.3 Règlement 2007-0081-02

Les membres du Comité administratif ne recommandent pas l'approbation du règlement 2007-0081-02 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'il est non conforme aux critères et objectifs du document complémentaire. En l'occurrence, il manque la prise en considération des éléments d'intérêt des acteurs socioéconomiques concernés par les effets des impacts des projets de parc éolien. Ce règlement est adopté dans le cadre du processus de conformité aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par les règlements 446 et 460.

1.1.3 Révision du schéma d'aménagement et de développement

A) Suivi du dossier

Mme Caroline Roberge soumet quelques dossiers devant être traités et priorisés par les membres du comité schéma d'aménagement. En conséquence, une réunion interviendra sous peu, laquelle traitera des dossiers suivants :

- Demande de modifications sollicitée par la municipalité de Lacolle pour la réalisation d'événements culturels dans la zone agricole.

CAPV2011-04-05

- Demande de caractérisation de la zone agricole de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- Demande d'exclusion de la zone agricole pour la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- Demande relative à un projet «resto-commerce agro-alimentaire» adjacent au futur échangeur de l'autoroute 35 à Saint-Sébastien.
- Énoncé stratégique de la révision du schéma d'aménagement et de développement.
- Projet de la municipalité de Noyan relativement à son périmètre urbain.
- Demande de reconnaissance d'une maison et d'un site patrimonial comme territoire d'intérêt historique à Saint-Valentin.
- Projets des municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Henryville et du parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu.

1.1.4 Urbanisme - Divers

A) Gaz de schiste - Demande de formation d'un comité

Le directeur général soumet une résolution du conseil municipal de Saint-Valentin visant la mise en place d'un comité afin d'évaluer des mesures à prendre pour régir l'exploration de gaz de schiste. Considérant que les municipalités et MRC n'ont pas encore juridiction en ce qui a trait à l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste, les membres du Comité administratif recommandent de ne pas former ce comité tant que les pouvoirs municipaux ne seront pas accrus. Par ailleurs, si certaines municipalités souhaitent se regrouper pour discuter du dossier, le tout est référé au niveau local pour l'instant.

B) Comité consultatif agricole (CCA) - Modification

Les membres du Comité administratif recommandent d'apporter une modification au règlement régissant le comité consultatif agricole (CCA) de sorte à ce que le représentant du citoyen puisse être membre de l'UPA sans siéger au sein du conseil d'administration de la Fédération ou d'un syndicat de base de l'UPA. Cette mesure élargira le choix des candidats par les municipalités.

C) Tarifs relatifs à l'impression de plans

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été formulées de la part de citoyens, organismes, entreprises ou municipalités pour l'impression de plans et cartes numérisées;

CONSIDÉRANT QU'un tarif doit être établi relativement au matériel et à la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE suite à la numérisation des matrices graphiques, certaines municipalités souhaitent en obtenir une copie papier;

EN CONSÉQUENCE;

1428-04-11

Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif établisse l'application de tarifs pour l'impression de différents plans par les services de la M.R.C. à savoir :

2\$ du pied carré pour les plans sans couleur
3\$ du pied carré pour les plans en couleur

QUE copie noir et blanc des matrices graphiques soit transmise aux municipalités en faisant la demande écrite une fois par année et ce, à titre gratuit.

ADOPTÉE

D) **Mise à jour de la carte routière de la MRC**

Les membres du Comité administratif recommandent de conclure une entente avec la firme Media plus communication pour l'impression de 15 000 cartes routières de la M.R.C., le tout à titre gratuit. Des vérifications seront faites relativement aux normes d'éthique.

1.2 **Développement économique**

1.2.1 **CEHR (CLD)**

A) **CEHR (CLD) - Rencontre**

Les membres du Comité administratif fixent la rencontre avec les représentants du Conseil économique du Haut-Richelieu (C.L.D.) pour présenter les profils socioéconomiques des municipalités périurbaines de même que le profil régional, à 18h30, le 13 avril 2011, pour une période de 40 minutes.

B) **Nomination des administrateurs du CEHR (CLD)**

Les membres du Comité administratif recommandent la nomination des membres du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (C.L.D.) suivants :

À titre de membres votants :

1. M. Gilles Dolbec, préfet
2. M. Gilles Dolbec, maire de la ville la plus peuplée du territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu
3. M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, représentant du secteur périurbain
4. Mme Christiane Marcoux, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
5. M. Marco Savard, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
6. M. Yvan Berthelot, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
7. M. Jacques Cabana, représentant de l'industrie
8. M. Serge Gagné, représentant de l'entrepreneuriat
9. Mme Claire Raymond, représentante de l'économie sociale et de Femmes et développement local
10. M. André Bergeron, représentant agricole
11. Mme Lise Lalonde, représentante de l'éducation
12. M. Marcel Beauregard, représentant du milieu des affaires
13. M. Michel Gagnon, représentant des travailleurs
14. M. Fernand Croisette, représentant agroalimentaire

À titre de membres non-votants :

15. Mme Louise Cardinal, représentante du Centre local d'emploi
16. Député du comté de Saint-Jean
17. Députée du comté d'Iberville
18. Député du comté de Huntingdon
19. Directrice générale du Conseil économique du Haut-Richelieu (C.L.D.)

1.2.2 **Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu**

A) **Demande de rencontre**

Les membres du Comité administratif acceptent de rencontrer les représentants de l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu le 11 mai prochain, préalablement à la séance ordinaire. Ces derniers présenteront les faits saillants 2010 et les états financiers, le bilan de la participation à l'International de montgolfières 2010 et les grandes lignes du plan d'action 2011.

B) **Modifications des règlements généraux**

Le directeur général soumet les modifications préconisées par les membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu relativement à leurs règlements généraux. Ces dernières visent la durée des fonctions et les procédures de nomination. Les membres du Comité administratif n'ont pas d'autres modifications à suggérer à l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu bien que la M.R.C. ne soit pas dans l'obligation d'approuver ces règlements.

CAPV2011-04-05

1.2.3 Pont Champlain - Réfection

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la ville de Brossard relativement à la réfection du pont Champlain dans les meilleurs délais.

1.2.4 Transport collectif - CRÉ Montérégie Est

Au cours de la réunion des membres du Comité administratif du mois de décembre 2010, ces derniers avaient décliné l'offre de la CRÉ Montérégie Est à participer à une étude sur le transport collectif en Montérégie. La demande de participation est réitérée par la CRÉ ou à défaut, un appui au projet d'étude est sollicité puisque le ministère des Transports sollicite la participation de toutes les M.R.C. de la Montérégie. Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun de participer à cette étude puisque les résultats pourraient éventuellement créer des attentes de la population. Par ailleurs, les enjeux financiers peuvent s'avérer très élevés pour les municipalités. Ce dossier fera l'objet d'échanges entre les membres du Conseil de la M.R.C. préalablement à la séance ordinaire du 13 avril 2011.

1.2.5 MDEIE - Rencontre

Les représentants du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation offrent de rencontrer les autorités de la M.R.C. pour expliquer et définir leur mandat. Les membres du Comité administratif rencontreront les représentants du MDEIE et inviteront la directrice générale du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

1.2.6 Loisir et sport Montérégie - Rencontre

Les membres du Comité administratif accordent une période de 15 minutes à M. Mario Chamberland préalablement à la séance ordinaire du mois d'avril afin qu'il explique le dossier des loisirs en Montérégie.

1.2.7 Journée de la ruralité

Considérant que la journée de la ruralité se tient le 18 mai 2011 et que les membres du Conseil ont une séance de travail relativement aux surplus de la M.R.C., aucun représentant du Conseil de la M.R.C. ne sera délégué. Les membres du Comité administratif se questionnent sur le choix du lieu de rencontre de cet événement soit, Montréal.

1.2.8 Pacte rural

A) Protocole d'entente

Suite à la réunion des membres du Comité administratif du 28 février 2011, le projet de protocole d'entente pour le financement des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural a été acheminé à chacune des municipalités périurbaines afin d'obtenir leurs commentaires. À ce jour, une réponse a été reçue. Les membres extensionnent le délai pour obtenir les commentaires des municipalités jusqu'au mois prochain. À suivre.

1.2.9 Entente spécifique en immigration - Délégué

1429-04-11

Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu délègue M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, pour siéger au sein du comité de sélection des projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente spécifique en immigration;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.2.10 **Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham - Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2011**

Afin de satisfaire aux exigences du programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au ministère des Transports que l'utilisation de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham est gratuite pour les usagers.

1.3 **Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

1.3.1 **Formulaires à remplir - Flotte de véhicules et autres**

Le directeur général soumet que la collaboration des municipalités est importante et nécessaire pour répondre à la demande du ministère de la Sécurité publique relativement à la flotte des véhicules. Les membres du Comité administratif souhaitent la collaboration de chacune des municipalités bien qu'il s'agisse d'un surplus de travail.

1.3.2 **Programme d'aide financière - Rapport**

Le directeur général dépose un rapport acheminé avant le 31 mars au ministère de la Sécurité publique relativement au programme d'aide financière établi pour la mise en œuvre des schémas de couverture de risque en matière de sécurité incendie.

1.4 **Sécurité publique**

1.4.1 **Séance de travail relative à l'uniformisation des règlements appliqués par la Sûreté du Québec**

Le directeur général rappelle la tenue de la séance de travail prévue le 12 avril 2011 avec le Lieutenant Cardinal de la Sûreté du Québec relativement à l'uniformisation des règlements appliqués par la Sûreté du Québec. Les membres du Comité administratif examinent les possibilités de report de cette rencontre puisque certains membres ne sont pas disponibles. La réunion est toutefois maintenue à cette date puisque les directeurs généraux sont également convoqués.

1.4.2 **Gestion des interventions lors d'accident de la route**

Le directeur général soumet une demande de M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle, pour tenir une rencontre conjointe avec les membres du Conseil, les directeurs de service incendie, les représentants du MTQ, de CAUCA et de la Sûreté du Québec relativement à la responsabilité et aux tâches de chacun pour la gestion des interventions lors d'accident de la route. Il s'agit de mettre en lumière les motifs pour lesquels la Sûreté du Québec utilise les effectifs des services d'incendie pour la circulation. Les membres du Comité administratif suggèrent de discuter de cette demande dans le cadre de la séance de travail des membres du Conseil de la M.R.C. le 12 avril prochain. À suivre.

1.4.3 **Poste autoroutier le long de l'autoroute 35**

Le directeur général soumet que dans le cadre de la dernière réunion des membres du comité de sécurité publique, le Commandant du district, accompagné du responsable des postes autoroutiers de la Montérégie, ont expliqué le cheminement de la Sûreté du Québec dans l'analyse des besoins futurs des postes autoroutiers en tenant compte du prolongement des autoroutes 30 et 35. À ce jour, la Sûreté du Québec n'est pas en mesure de définir si un poste autoroutier pourra être implanté à Saint-Alexandre, les études en cours ne permettant pas d'émettre de recommandations avant le mois de septembre 2011. Par ailleurs, il est mentionné que la Sûreté du Québec ne tient pas compte de la géographie pour procéder à l'analyse des besoins d'effectifs. À suivre.

2.0 **FONCTIONNEMENT**

2.1 **Finances**

2.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 avril prochain.

CAPV2011-04-05

2.1.2 États financiers 2010

Le directeur général soumet que les états financiers 2010 seront déposés le 13 avril prochain. À cet effet, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à en ratifier le dépôt.

2.1.3 Nomination du vérificateur pour l'année 2011

Les membres du Comité administratif recommandent de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Boileau, c.a., afin d'instrumenter à titre de vérificateur des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal.

2.1.4 Pacte rural

A) Transfert

Considérant les sommes reçues du Programme conjoint de prévention civile (PCPC) et qu'une partie doit faire l'objet d'un remboursement au Pacte rural, il est recommandé d'entériner une résolution visant à transférer 56 588,54\$ à l'enveloppe du Pacte rural.

B) Piste cyclable à Lacolle - Entérinement du projet

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer l'acceptation du projet pour un montant de 114 617,80\$ et en autoriser les versements égaux jusqu'en 2014 inclusivement. Le projet a été autorisé dans le cadre d'une séance de travail vu l'urgence du dossier mais n'avait pas fait l'objet d'une résolution. Cette dernière est nécessaire avant de procéder aux déboursés.

2.1.5 Remplacement temporaire - Ratification

CONSIDÉRANT QUE M. Patrice Juneau détient une expérience pertinente au sein d'une M.R.C. à titre de dessinateur et responsable de la géomatique;

EN CONSÉQUENCE;

1430-04-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu ratifie l'engagement de M. Patrice Juneau au taux horaire de 22,7984\$/heure en remplacement au poste de dessinateur pour une période prolongée et ce, à compter du 28 mars 2011;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.6 Entretien des pelouses et terrain pour le terme 2011 - 2012 - 2013 - Octroi de contrat

1431-04-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu octroie le contrat d'entretien des pelouses et terrain du siège social de la M.R.C. du Haut-Richelieu à la firme Les Gazons Premium et ce, pour une période de trois (3) ans totalisant un montant de 5 400\$, sans taxes;

CAPV2011-04-05

Résolution 1431-04-11 - suite

D'AUTORISER le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents requis;

DE DEMANDER à la firme Les Gazons Premium de ne pas utiliser de pesticide;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.7 Gala de l'excellence 2011

Le préfet de la M.R.C., M. Gilles Dolbec, représentera la M.R.C. dans le cadre du Gala de l'Excellence - Édition 2011.

2.1.8 Entente de gestion relative au financement des MRC - Ratification des modifications sollicitées par le MAMROT

Les membres du Comité administratif recommandent de ratifier les modifications apportées à l'annexe de l'entente de gestion relative au financement suite à la demande du MAMROT. Le versement de la subvention de fonctionnement 2010 y est assujetti.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Personnes désignées pour la gestion des cours d'eau- Rencontre

Le directeur général soumet qu'une rencontre d'information et de précision a été tenue le 29 mars dernier avec les personnes désignées responsables de la gestion des cours d'eau. Ils ont également été sensibilisés à la protection de la bande riveraine. Le directeur général soumet que les personnes désignées ont exprimé les difficultés rencontrées pour assurer l'inspection préventive.

3.2 Rivière L'Acadie - Cours d'eau tributaire de la Petite Rivière Montréal - Poursuite

Le directeur général dépose une poursuite signifiée par M. Robert Poirier et Mme Diane Beaudoin Poirier concernant un débordement de cours d'eau sur le chemin de Valrennes à Saint-Jean-sur-Richelieu. Il est soumis que la MMQ a pris le fait et cause au dossier. La MMQ a mandaté la firme Bélanger Sauvé pour agir dans ce dossier.

3.3 Services professionnels - Projets de nettoyage de cours d'eau - Octroi de contrat

Suite à l'appel d'offres lancé le 1^{er} mars 2011, une proposition a été acheminée soit celle de BMI experts-conseils inc.. En conséquence, les membres du Comité administratif recommandent l'octroi du contrat pour une période de trois (3) ans avec option de deux (2) ans.

3.4 Cours d'eau Labonté - Suivi des travaux

La municipalité de Saint-Sébastien sollicite le suivi des travaux du ministère des Transports du Québec le long de l'autoroute 35 en ce qui a trait aux cours d'eau et particulièrement le cours d'eau Labonté. Le directeur général soumet que BMI experts-conseils inc. a été mandaté pour inspecter les travaux du MTQ. Le ministère a été informé par écrit des travaux non conformes à la réglementation de la M.R.C. quant à la gestion des cours d'eau. Le ministère devrait entreprendre les travaux correctifs. Les interventions de BMI experts-conseils inc. et de la M.R.C. envers le MTQ seront communiquées à la municipalité de Saint-Sébastien.

3.5 Rivière Lacolle, branche 16 - Saint-Bernard-de-Lacolle - Entente intermunicipale

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans la branche 6 de la Rivière Lacolle.

3.6 Ruisseau Hood, branche 4 - Mont-Saint-Grégoire - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 4 du Ruisseau Hood.

3.7 Rivière du Sud-Ouest, branche 37 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 37 de la Rivière du Sud-Ouest.

3.8 Ruisseau Hood, branche 15 - Mont-Saint-Grégoire - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 15 du Ruisseau Hood.

3.9 Ruisseau Barbotte, branche 6 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 6 du Ruisseau Barbotte.

3.10 Rivière du Sud, branche 27 - Saint-Sébastien - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 27 de la Rivière du Sud.

3.11 Rivière du Sud, branche 44 - Saint-Sébastien - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 44 de la Rivière du Sud.

4.0 VARIA

4.1 Toiture de recouvrement et de la rampe d'accès

Les membres du Comité administratif demandent au directeur général de vérifier les coûts à envisager pour couvrir la totalité de la rampe d'accès et la réparation de cette dernière.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2011-04-05

6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1432-04-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C.
du Haut-Richelieu, ce 5 avril 2011.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier